

02 déc 2022 -15:41

Appartient à [Conseil des ministres du 2 décembre 2022](#)

## Abrogation du mécanisme de responsabilisation climat

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem et de la ministre du Climat Zakia Khattabi, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un avant-projet de loi spéciale abrogeant le mécanisme de responsabilisation climat.

Ce mécanisme a été introduit lors de la 6e réforme de l'État afin de stimuler les régions à déployer des efforts en vue de respecter les objectifs assignés en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. De nombreuses difficultés juridiques ont cependant entravé sa mise en œuvre.

L'abrogation du mécanisme a permis de libérer des recettes fédérales issues de la mise aux enchères au profit de la politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

*Avant-projet de loi spéciale abrogeant l'article 65quater de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale  
Rue de la Loi, 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers  
Porte-parole  
[miet.deckers@vincent.minfin.be](mailto:miet.deckers@vincent.minfin.be)

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du  
Développement durable et du Green Deal  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
<https://khattabi.belgium.be>  
[info@Khattabi.fed.be](mailto:info@Khattabi.fed.be)

Adrien Volant  
Porte-parole  
+32 497 82 39 56  
[adrien.volant@khattabi.fed.be](mailto:adrien.volant@khattabi.fed.be)